EPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

de la

ente-Maritime

REGNDISSEMENT

ochefort

CANTON

Royun

OBJET :

urance

endia

HOPITAL)

NOMBRE de

illers municipaux pris part au vote :

Richage, à la porte mairie, du compte de la séance :

COMMUNE de ROYA

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 50 décembre 1353 195_

L'an mil neuf cent c nou ante trois, le Conseil Municipal de du mois trente s'est assemble au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de ordinaire M. Max BRUSSET, Deputé-Mai extraordinaire 195 . d'après convocations failes le

Etaient présents : MM. Delsalle-Seugnet-Casteln au-Cousinet- Counil- Chanut- Guichaoua- Guillaud- Domgeq Bourdeille- Martaud- Melle Fouché - M. Bourdonneau-Martaud- Rochedereux- Regazoni- Chamboulan- Papeau-Boutin Lafage-Poucet

Abscrite . M. Simon par A. Domecq - H. Bufour par M. Regazoni - M. Goussel par M. Counil M. Laurent par N. Delsalle

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

, ayant obtenu la majorité des Monsieur Counil suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

A l'unanimité , le Conseil Municipal approuve la délibération de la Commission alministrative de l'Hôpitalmoncernant l'assurance incendie dommages causés au tiers, contre-assurance s péciale de l'ambulance auprèsd e la Cie Française " Le Phénix " pour une prime annuelle de 16.616 francs (seize mille six cent seize frs)



2 FEV 1954

Fait et délibéré à les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre : MM. les membres présents à la séance N'ont pas signé: MM.

le vote a eu lieu au tin public, établir à zite la désignation de vote (Art. 51 de la loi avril 1884).

≘ntianner à la suite use quilesa empêchés igner (Art. 57 de la loi deipale).